



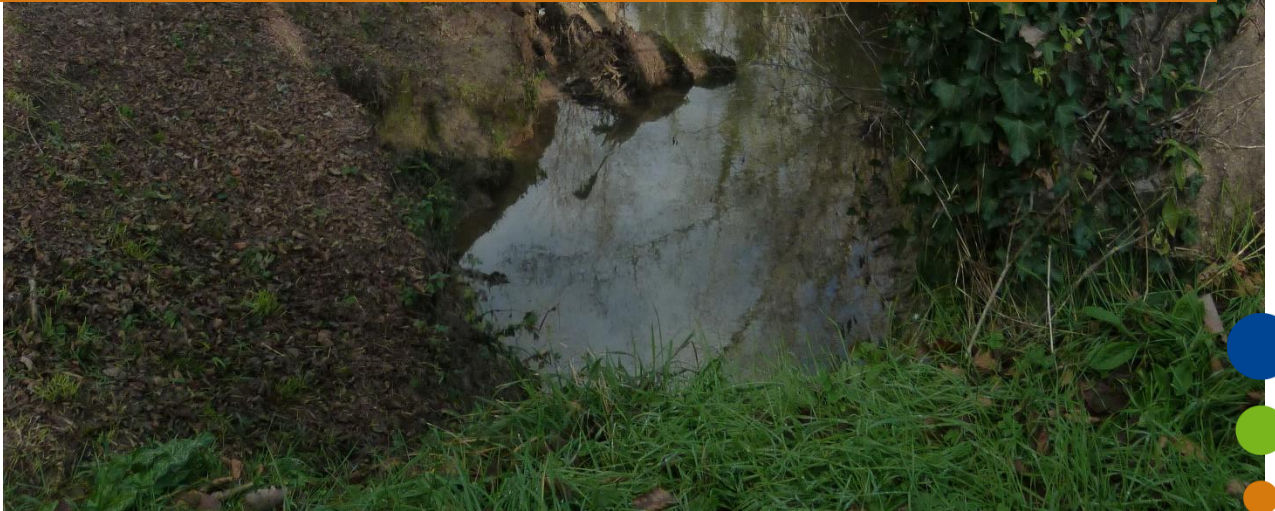
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2022

Rapport d'activités

Période décembre 2019 - décembre 2022



Site Natura 2000 FR7200699

Grottes du Trou noir

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	Chambre d'agriculture de la Gironde
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Manon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir

Référence

TARTARY P., 2022. Bilan d'animation triennal 2019-2022 du site Natura 2000 - FR 7200699 – « Grottes du Trou noir ». DREAL NA, DDTM de la Gironde, CEN NA, 29 pages + annexe.

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	6
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	7
II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	10
A. APPROPRIATION DU DOCOB	10
B. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION.....	10
1. PRISE DE CONTACT ET RENDEZ-VOUS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	10
2. INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE	11
3. PAGE INTERNET DEDIEE	11
4. PUBLICATION D'UNE NEWSLETTER	13
III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION	14
A. ACTIONS CONTRACTUELLES	14
1. IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS ET AYANT DROIT	14
2. PRISE DE CONTACT AVEC LES PROPRIETAIRES, REUNIONS D'INFORMATION ET ENTRETIENS PERSONNALISES	14
3. DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION ET PARCELLAIRE ENGAGES.....	15
4. CONTRATS NATURA 2000 DEPLOYES	15
5. CHARTE NATURA 2000 SIGNEE	16
6. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES ENGAGEES.....	17
B. ACTIONS HORS CONTRAT	17
IV. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES	19
V. EVALUATION DES MESURES DE GESTION	20
A. SUIVIS SCIENTIFIQUES DE LA POPULATION REPRODUCTRICE DE CHAUVES-SOURIS	20
B. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES	21
VI. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE	23
A. BILAN ANNUEL.....	23
B. COMITE DE PILOTAGE.....	23
C. RAPPORTAGE NATIONAL SOUS L'APPLICATION SIN2.....	24
D. TRANSFERE DES DONNEES NATURALISTES AU SINP	25
E. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	25
VII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000	28
CONCLUSION	29

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES GROTTES DU TROU NOIR	5
FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000.....	12
FIGURE 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE JUVENILES DE MURINS DE GRANDE TAILLE ET DE MINIOPTERES DE SCHREIBERS DANS LA GROTT DU TROU NOIR LORS DES SUIVIS DE LA POPULATION REPRODUCTRICE	21

Table des tableaux

TABLEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	6
TABLEAU II : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES.....	6
TABLEAU III : ACTIONS A ENTREPRENDRE.....	7
TABLEAU IV : RENCONTRES ENGAGEES AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	10
TABLEAU V : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000	12
TABLEAU VI : LISTE DES NEWSLETTERS PUBLIEES.....	13
TABLEAU VII : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022	14
TABLEAU VIII : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022.....	14
TABLEAU IX : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022	15
TABLEAU X : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS.....	15
TABLEAU XI : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE.....	16
TABLEAU XII : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000.....	16
TABLEAU XIII : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS	17
TABLEAU XIV : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	18
TABLEAU XV : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE	19
TABLEAU XVI : OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE CES INVENTAIRES DE CAVITES.....	20
TABLEAU XVII : SYNTHESE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE.....	22
TABLEAU XVIII : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL	23
TABLEAU XIX : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU.....	23
TABLEAU XX : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2.....	24
TABLEAU XXI : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB	25

Introduction

Le site des « Grottes du Trou noir » se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde (33). Le site se trouve en grande majorité sur la commune de Saint-Martin-du-Puy (74 %) et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-de-Lerm (26 %). Il couvre une superficie de 179 ha.

Ces deux communes dépendent du canton de Sauveterre-de-Guyenne et appartiennent au bassin versant du Dropt. Au nord de la ville de La Réole et à l'est de la ville de Sauveterre-de-Guyenne, les Grottes du Trou noir se situent à l'extrémité orientale du pays de l'Entre-Deux-Mers.

Le site Natura 2000 « Grottes du Trou Noir » FR7200699 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008, rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'une importante colonie (5 à 10 000 individus) mixte grand / petit murin *Myotis myotis/blythii* et de minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* en période de mise-bas. Ainsi, le site du Trou Noir est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau national.

L'Etat est porteur du DOCOB et a confié pour trois ans (2019-2022) l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ci-après CEN Nouvelle-Aquitaine) pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques. L'année 2021-2022 marque la dernière année d'animation de la quatrième tranche de mise en œuvre du document d'objectifs sur le site. Ce bilan d'animation couvre l'ensemble de la quatrième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de décembre 2019 à décembre 2022. Le bilan d'activité 2021/2022 est intégré à ce document.

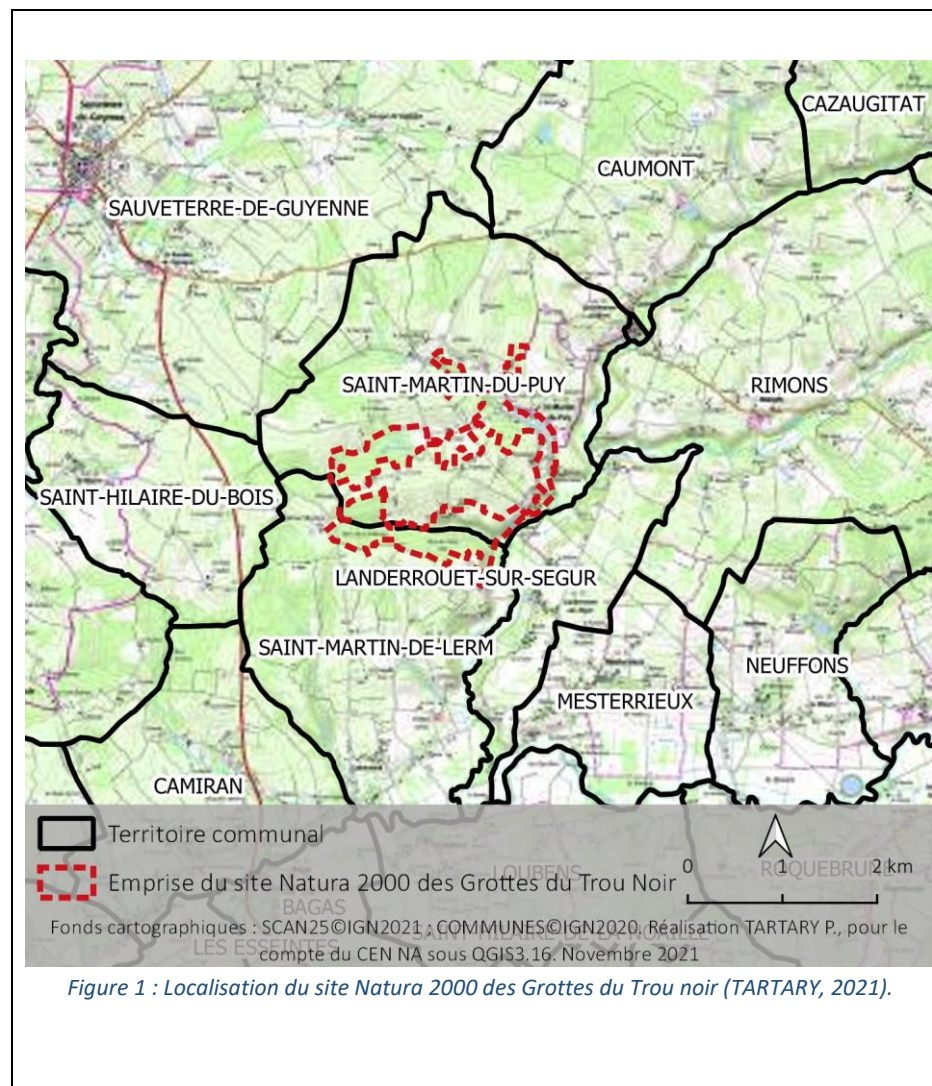


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir (TARTARY, 2021).

I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB)

Code	Libellé	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Fort
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Fort
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir est caractérisé par la présence d'un boyau karstique qui accueille une colonie de mise-bas de chauves-souris d'importance nationale.

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces constitue un enjeu au niveau régional, national ou européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 ; GH2
	OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	GH3 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 ; SE2 ; SE3
	OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE4
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	SE5
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges	VA1
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO41 – Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5
	OO42 – Mettre en œuvre les mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12
	OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt	AN13
	OO44 – Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	OO45 – Coordonner et réaliser la synthèse et le bilan	AN17 ; AN18 ; AN19
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1
GH2	Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH3	Création ou restauration de clairière ou de landes	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH4	Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH5	Reconquête de terres arables en prairie extensives	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH6	Reconquérir des terres arables en prairies temporaires	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH7	Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
SE1	Suivi des populations de chiroptères des grottes	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
SE2	Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE3	Relevé topographique de la traversée	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE4	Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site	Suivi/connaissance scientifique	OO22, OO23	ODD2
SE5	Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
VA1	Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3
AN1	Identification des ayants-droits	Autres	OO41	ODD4
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3
AN3	Identification des besoins financiers	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN4	Adaptation des contrats agricoles	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN5	Rédaction de la charte Natura 2000	Autres	OO41	ODD4
AN6	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	OO41	ODD4

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
AN7	Diagnostic des parcelles	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN8	Proposition de contrat	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN9	Aide au montage des dossiers	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN10	Suivi de l'instruction	Autres	OO42	ODD4
AN11	Aide à la mise en oeuvre technique des mesures	Gestion des habitats et espèces	OO42	ODD4
AN12	Suivi de la consommation financière	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN13	Soutien au projet du territoires	Autres	OO43	ODD4
AN13	Ingénierie financière	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN14	Élaboration de cahier des charges techniques	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN15	Conduite d'opération	Gestion des habitats et espèces	OO44	ODD4
AN16	Bilan et évaluation des actions	Autres	OO45	ODD4
AN17	Organisation du COPIL	Autres	OO45	ODD4
AN18	Coordination des avis techniques	Autres	O44	ODD4
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

A. Appropriation du DOCOB

Seule la Chambre d'agriculture de la Gironde n'a pas participé en 2008 à l'élaboration du DOCOB du site et à la dernière tranche d'animation, en conséquence, un jour d'appropriation du DOCOB a été nécessaire.

Cette action s'étend également à la connaissance des acteurs locaux, des enjeux prioritaires et des mesures proposées sur le site.

B. Information et communication sur les mesures de gestion

Une multitude d'actions est présentée dans cette partie, qui couvre toutes les actions d'information et de sensibilisation qui sont entreprises par les animateurs et qui concourent à la bonne prise en compte des enjeux du site auprès des acteurs du territoire.

1. Prise de contact et rendez-vous avec les collectivités locales et les acteurs du territoire

Les élus sont les premiers relais auprès des administrés qui pourraient être concernés par Natura 2000. Aussi, afin de faciliter les échanges et la compréhension de la politique Natura 2000, l'animateur Natura 2000 est resté à la disposition des mairies pour proposer des réunions d'information auprès des élus directement en mairie. Cette action a été contrariée par la crise sanitaire.

Tableau IV : Rencontres engagées avec les collectivités locales

Tranche d'animation	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2019-2020	Commune de Saint Martin du Puy	Madame le Maire	Information générale	-
2021-2022	EPIDROPT	Monsieur le Directeur	Inventaire des zones humides / domaine de compétence / Animation Natura 2000 sur le bassin versant	Rapprochement des deux animateurs pour la mise en œuvre des mesures agro-écologiques sur le territoire

Tranche d'animation	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
	Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers	Monsieur le Président	Présentation générale de Natura 2000 sur le territoire (4 sites / 3 animateurs)	-

2. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

3. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;

- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des Grottes du Trou noir (cartographie, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://grottes-trou-noir.fr/>



Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous (les mises à jour 2022 sont présentées sous la forme d'un encart spécifique).

Tableau V : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
15/01/2021	Mise en ligne de la présentation faite en COPIL	Téléchargement du document
10/06/2021	Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, accompagne le développement rural de la biodiversité, au travers d'une animation foncière en lien avec les partenaires du territoire	Présentation de l'animation foncière développée par le CEN dans le cadre de la mission confiée par la Région au travers de la feuille de route Néo Terra
01/11/2021	La page internet du site Natura 2000 fait peau neuve	Présentation de la page internet du site Natura 2000
03/11/2021	Les MAEC, un outil à destination des agriculteurs	Présentation des MAEC
08/11/2021	Les contrats Natura 2000 : Pour qui ? Pourquoi ?	Présentation des contrats disponibles sur le site
10/11/2021	La Charte Natura 2000	Présentation de la Charte Natura 2000 du site
15/12/2021	Lettre des élus Natura 2000	Lettre nationale de liaison entre tous les élus participant à la mise en œuvre de Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
17/01/2022	Dotation biodiversité 2022 – Conditions d'attribution	Présentation des conditions d'attribution de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
23/02/2022	Les 30 ans de Natura 2000	Présentation de la conférence ministérielle célébrant les 30 ans du réseau Natura 2000 et accès à la déclaration de Strasbourg sur le sujet
27/07/2022	Lettre d'information du plan national d'actions chiroptères	Lettre nationale de liaison sur le sujet des chauves-souris
16/08/2022	Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales – 2022	Présentation des communes attributives de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
06/06/2022	Bruxelles valide le plan stratégique national français	Information concernant la validation par l'Union européenne du plan de déclinaison de la politique agricole commune en France.
12/10/2022	Lettre d'information du plan national d'actions chiroptères (octobre 2022)	Lettre nationale de liaison sur le sujet des chauves-souris

4. Publication d'une newsletter

Dans le cadre d'une volonté de réduire les publications papiers, et dans le but de pouvoir toucher plus de monde à moindre coût, nous avons proposé la publication d'une newsletter à fréquence variable dont vous trouverez ci-dessous la synthèse des publications.

Tableau VI : Liste des newsletters publiées

Date	Article présenté	Nombre de destinataire
Novembre 2021	Présentation de la page internet du site	20
	Présentation des MAEC	
	Présentation des contrats Natura 2000	
	Présentation de la Charte Natura 2000	
	Présentation du Comité de pilotage	
	L'Animation foncière du CEN NA	
	La mission inter-réseau Natura 2000	
	Présentation vidéo pédagogique de Natura 2000	
	Présentation du groupement d'animateurs	

III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

A. Actions contractuelles

1. Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

Pour l'animation agricole, la Chambre d'agriculture a identifié la première année (2019) les principaux agriculteurs du site Natura 2000, ainsi que les îlots PAC à proximité du périmètre du site, à une distance de 500 mètres. Cette cartographie des exploitations est mise à jour régulièrement aux grès des rencontres et des sollicitations.

Pour l'animation des contrats et des chartes, le CEN s'appuiera sur l'identification des exploitants comme décrit au-dessus, ainsi que sur son réseau de connaissance et à l'opportunité.

Tableau VII : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de propriétaire identifié	Surface	Part du territoire d'adhésion au MAEC
2019-2021	4	67,3 ha	7%
2022	2	24,33 ha	2%
Synthèse 2019-2022	6	91,63 ha	10%

2. Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau VIII : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2019-2021	4	100%	1	25%	25%
2022	2	100%	1	50%	50%
Synthèse 2019-2022	6	100%	2	33%	33%

3. Diagnostics d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau IX : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Surface	% de la surface totale de l'aire d'adhésion	Type de contractualisation possible
2019-2021	1	35	40 ha	2%*	MAEC et Charte Natura 2000
2022	1	39	40 ha	2 %*	MAEC et charte Natura 2000
Synthèse 2019-2022	2	74	80 ha	4 %	-
<i>*Plusieurs parcelles se situent en dehors de l'aire d'adhésion</i>					

4. Contrats Natura 2000 déployés

Tableau X : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédentes tranches	PROSMP1	GH1 – Mise en place d'un périmètre de protection au Trou noir	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Toutes les chauves-souris	250 ml	100%	12 196,00 €	Réalisé
2019-2021	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-	-	-

5. Charte Natura 2000 signée

Tableau XI : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
Tranche précédente	Propriétaire	2	1	50%	5,87 ha	3%
	Acteur socio-économique	3	3	100%	-	-
2019/2021	Propriétaire	1	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	4	0	0%	-	-
2022	Propriétaire	1	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	2	0	0%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	4	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	8	3	20%	-	-

Tableau XII : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXXX	2012/2017	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	-	Spéléologie	-
ASSXXX	2013/2018	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	-	Naturalistes	-
AGRSMP01	2019/2024	Saint Martin du Puy	Vignes	Viticultures	5,87 ha

6. Mesures agro-environnementales et climatiques engagées

Tableau XIII : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédentes tranches	-	-	-	-	-	-	-	-
2019-2021	AGRSMP02	Ajustement de la date de fauche	Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	5 ha	-	-	En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site
2022	AGRSMP03	Mise en place de la lutte biologique	Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	19,33 ha	-	-	En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site

B. Actions hors contrat

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.
- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 12 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN et de la Chambre d'Agriculture. Durant cette période, les animateurs et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau XIV : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
Précédente tranche	-	-	-	-	-
2019-2021	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs

IV. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Tranche antérieure	Projet 1	Régime propre	Retournement de prairies	Saint Martin du Puy	7 ha	4%	Favorable assortie d'actions correctives
	Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	Saint Martin de Lerm	-	-	Favorable
2019-2021	-	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-	-

Légende : n.c. = non communiqué

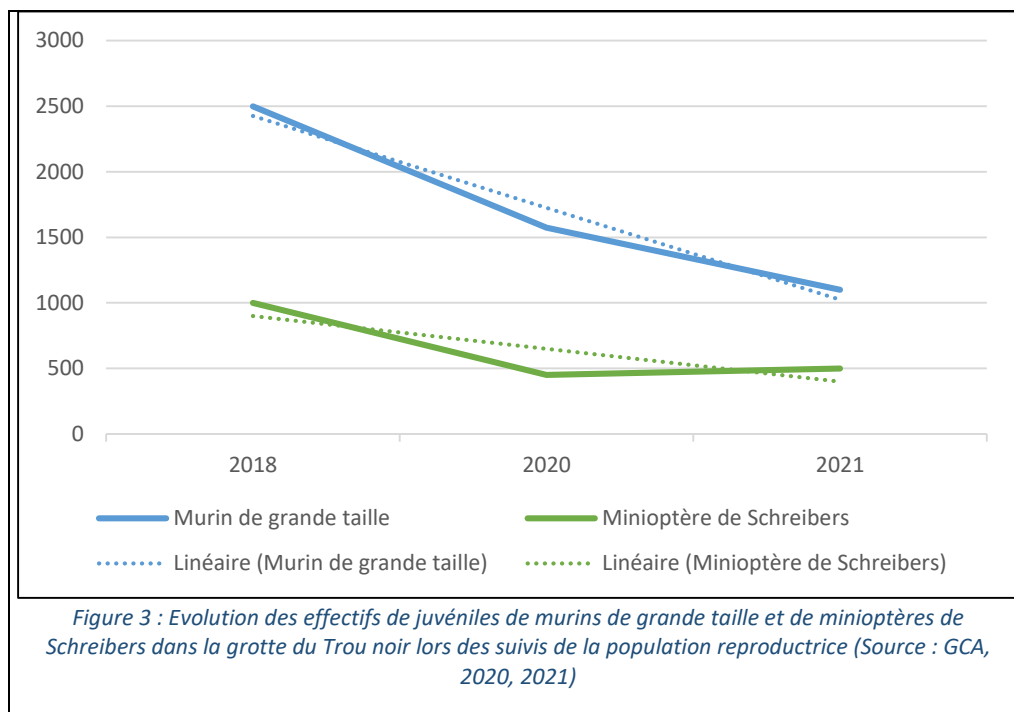
V. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

A. Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau des grottes du Trou noir, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels pour les trois années de la quatrième tranche d'animation. Durant toute la période, c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XVI : Observations de chauves-souris dans le cadre ces inventaires de cavités (Sources : GCA, 2020, 2021, 2022)

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2020	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Enormément de Grand murin (juvéniles et adultes). Plus de 150 cadavres dans l'eau. Près de 4 000 à 5 000 individus.	Sébastien ROUE Michel GANDIN Olivier TOUZOT	Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		450 juvéniles		
2021	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	Estimation minimale : 1100 juvéniles (fourchette pouvant être entre 1100 et 1200 individus). 1 essaim	Sébastien ROUE Michel GANDIN Julien LABARRE	Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		Estimation d'après photographie : 480 individus dans un essaim très dense + 20 individus dans un essaim de grand murins		
2022	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm	-	-	Non engagé suite à un refus d'accès au site
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		-	-	



Le nombre de jeunes minioptère de Schreibers observé durant cette année semble se stabiliser sur des niveaux assez bas pour le site, autour de 450/500 alors qu'historiquement, il était plutôt autour de 1 000 jeunes. Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés : généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020¹). Cette baisse semble se confirmer sur l'ensemble des marges de l'aire de répartition de l'espèce (Nouvelle Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté) alors que le cœur de l'aire de répartition de l'espèce en France, centré sur les régions méditerranéennes, semble se maintenir (BAILLAT B. et al, 2021²).

Pour le grand murin, les chiffres sont similaires, mais le site des Grottes du Trou noir reste l'une des colonies les plus importantes d'Aquitaine (Com.pers. VINCENT D.³).

B. Etat de conservation des espèces

Il s'agit ici de données des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

¹ BAS Y, KERBIRIOU C, ROEMER C & JULIEN JF (2020) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

² BAILLAT B., CHAUVIN H., CUYPERS T. et ROUE S. (2021). Et le minioptère de Schreibers, il va comment ? Synthèse des connaissances. SFEPM / Coordination nationale Chiroptères. Version 01/03/2021.

³ Denis VINCENT (Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine), coordinateur aquitain du plan régional d'action en faveur des chiroptères.

Tableau XVII : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur les tranches précédentes	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin de la dernière tranche	Remarques
Espèces d'intérêt communautaire						
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	De 1 à 10 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	De 1 à 10 ind.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1307 - Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	De 1000 à 3000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	De 1000 à 4500 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	De 1000 à 3000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
<i>n.e.</i> : non évalué						

VI. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE

A. Bilan annuel

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVIII : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2020	25/06/2021	25	-
2021	14/02/2022	26	-
2022	-	32	Le présent document

B. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ». Ce comité sera présidé par le sous-Préfet d'arrondissement ou son représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XIX : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2020	18/12/2020	Lancement de la quatrième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID
2021	30/11/2021	Ordinaire	03/01/2022	Présentation en présentiel

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2022	23/11/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation	02/01/2023	Présentation en présentiel

C. Rapportage national sous l'application SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XX : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2020	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	21 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	28 octobre 2020	Pascal TARTARY	Objectifs de développement durable
2021	-	-	-
2022	13 janvier 2022	Pascal TARTARY	Gestion des adhésions à la charte
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL

D. Transfert des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

E. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XXI : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 - Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information	Contrat Natura 2000	1 accès	100%	Réalisé
		GH2 - Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information	Contrat Natura 2000	1 accès	50%	Pose d'un panneau
	OO12 – Favoriser les territoires de chasse	GH3 - Création ou restauration de clairière ou de landes	Contrat Natura 2000	28 ha	0%	-

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
	préférentiellement utilisés par les chauves-souris	GH4 - Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Contrat Natura 2000 / MAEC	33 ha	0%	
		GH5 - Reconquête de terres arables en prairie extensives	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%	
		GH6 - Reconquérir des terres arables en prairies temporaires	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%	
		GH7 - Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme	Contrat Natura 2000 / MAEC	n.c	0%	
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des grottes	Hors contrat	Annuel	66%	Absence de suivi en 2022
		SE2 - Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin	Hors contrat	Réalisation	100%	Distinction réalisée : présence des deux espèces
		SE3 - Relevé topographique de la traversée	Hors contrat	Réalisation	100%	
	OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	-	Hors contrat	Réalisation	100%	
	OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE4 - Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site	Animation Natura 2000	Réalisation	0%	Absence de cartographie des habitats dans le DOCOB
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Hors contrat	Réalisation	100%	Résultats des suivis disponible depuis 2008
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du	OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges	VA1 - Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine	Animation Natura 2000	Réalisation	0%	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
site et de ses espèces						
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt	AN13 - Soutien au projet du territoires	Animation Natura 2000	Réalisation	100%	
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>						

VII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2020-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur les prises de contact avec les usagers.

Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé le déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action, et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la réforme de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés au cours de l'année 2021. Cependant, la crise du monde viticole post-COVID a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturelles.

Néanmoins, des nombres d'actions, parfois symboliques, ont vu le jour, grâce notamment à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat. Ainsi, des suivis annuels des populations de chauves-souris ont été menés sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

Conclusion

L'animation 2019-2022 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et la Chambre départementale d'agriculture de la Gironde a permis durant ces trois dernières années de prendre contact avec quelques propriétaires, exploitants et collectivités du territoire.

Un certain nombre de ces contacts se sont concrétisés par des diagnostics d'exploitations, dans le cadre des mesures agroenvironnementales, ou par des diagnostics de propriété, permettant d'appréhender la gestion des habitats d'espèces du site (chasse, repos, hibernation, mise-bas). La dynamique est présente et permet d'envisager un poulx d'actions prévisionnelles dans le futur.

Cependant, cette tranche d'animation a été marquée par la pandémie de COVID19 qui n'a pas permis de déployer comme prévu le prévisionnel des actions. Cette dimension sanitaire s'est également additionnée à des discussions indéçises sur la politique agricole commune qui a pris du retard dans son application et a nécessité plusieurs fois des ajustements de la part des animateurs.

Cette quatrième tranche d'animation se conclut malgré tout par des perspectives positives avec des actions qui devraient se concrétiser lors de la prochaine tranche d'animation, surtout sur les zones de chasse du site.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 :	Grottes du Trou noir	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200698
Date de transmission de la ZSC :	31 juillet 2003	Date de l'arrêté de la ZSC :	04 octobre 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	31 janvier 2012	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	179 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Préfet de Gironde
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1307 – Petit Murin <i>Myotis blythii</i>		
	1310 - Minoptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.



PREFECTURE DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « GROTTES DU TROU NOIR »

Le Préfet de la Gironde
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006, relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200699 – «Grottes du trou noir» ;

VU l'arrêté portant désignation du site natura 2000 « Grottes du trou noir » en date du 21 août 2006 ;
VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200699 « Grottes du trou noir».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint Martin du Puy ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint-Martin de Lerm ou son représentant,

Représentants des administrations :

- Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la DDTM ou son représentant,

Représentants des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- Monsieur le Président de la FDSEA de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Monsieur le Délégué de l'ONCFS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Madame la Déléguée Régionale au Tourisme ou son représentant,
- Monsieur Christophe Aubert, Chargé de mission coordonnateur au CREN Aquitaine ou son représentant,
- Madame Chantal LABROUSSE,
- Monsieur Michel BOURGOGNE,
- Monsieur et Madame LUIZ
- Monsieur Francis PEYRE

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et informations de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée aux membres concernés.

Fait à Bordeaux, le

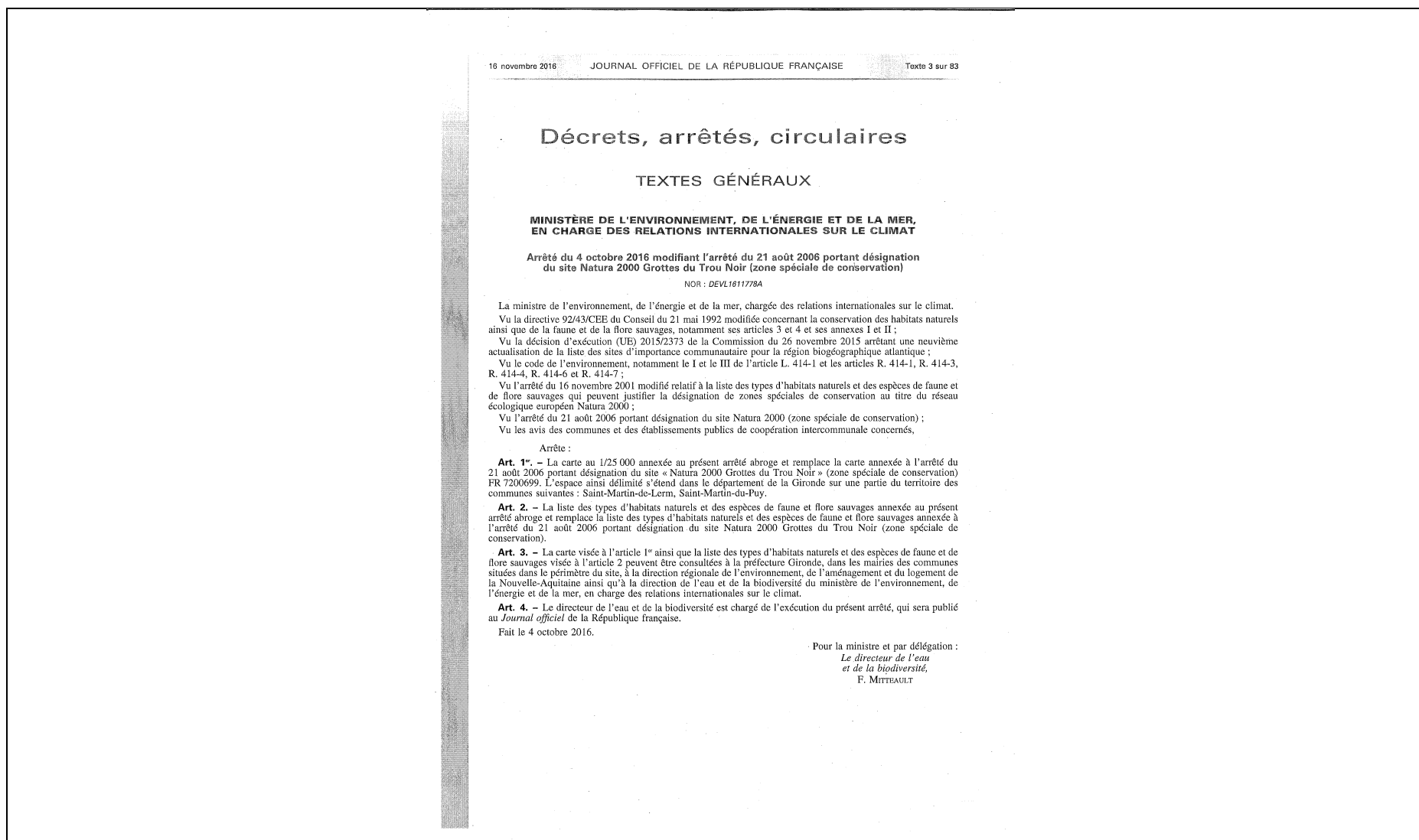
14 MARS 2011

Le préfet

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de

